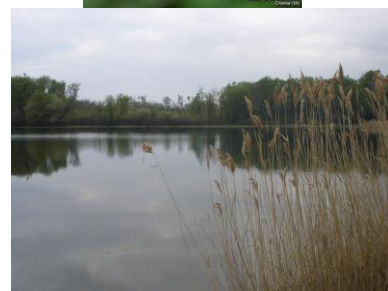
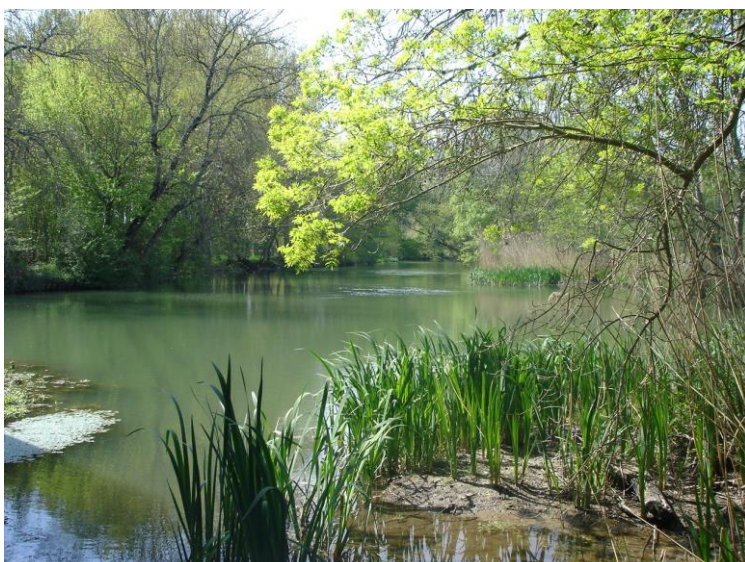


# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site FR5402008

## Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents



## Volume 6 : Résumé non technique

Mai 2013



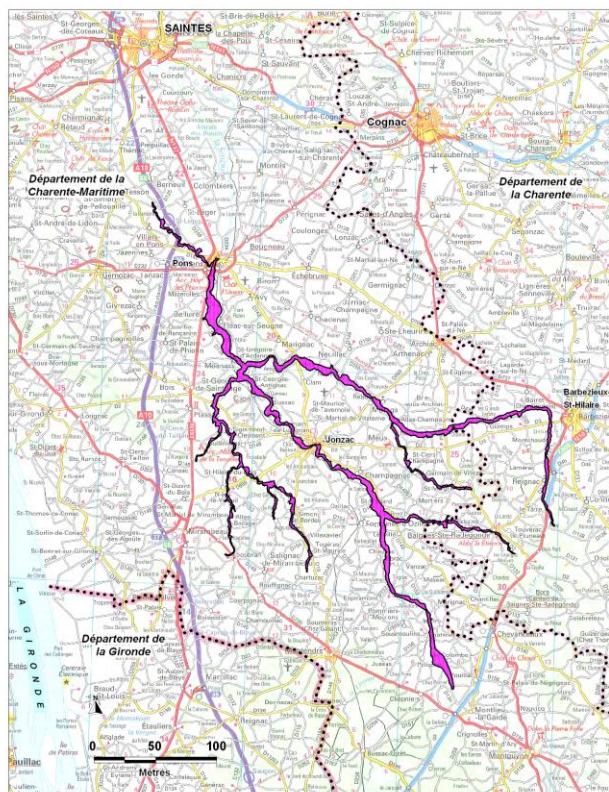
## I- PRESENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 FR5402008 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » forme un vaste complexe alluvial qui s'étend sur 4 342 ha et englobe la plaine alluviale de la rivière la Seugne, un des principaux affluents de la Charente, et de ses principaux affluents : le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort et la Laurençanne en rive gauche. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents marqués par la présence de nombreux ouvrages et ramifications.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire, en voie de disparition en Europe occidentale. Le bassin de la Seugne abrite en effet l'un des derniers noyaux de population de cette espèce en Europe. C'est principalement pour cette raison que le site a été proposé à la Commission Européenne par la France comme Site d'Intérêt Communautaire. Le site abrite également des habitats caractéristiques de vallées en plaine atlantique dont certains sont d'intérêt communautaire :

forêts alluviales, friches humides, végétation immergée des rivières... On y trouve également des espèces animales d'intérêt communautaire telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, et de nombreuses chauves-souris.

Le Document d'Objectifs (ou DOCOB) établit des propositions de gestion visant à la préservation et la restauration des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. Ces actions de gestion sont élaborées de manière concertée, avec l'ensemble des représentants de la population et usagers du site, dans le respect de la pérennité des activités économiques et de loisirs.



## II- LA RESSOURCE EN EAU, UN ENJEU MAJEUR DU SITE

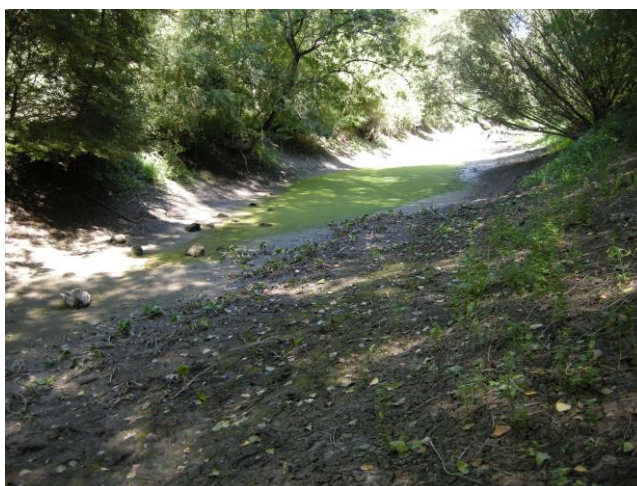
Les cours d'eau du bassin de la Seugne sont le support de nombreux usages : prélèvements agricoles et pour l'eau potable, rejets domestiques et des activités économiques, support de nombreuses activités de loisirs (pêche, canoë-kayak, barques, moulins...)

Les débits mensuels de la Seugne présentent de fortes variations, avec l'existence d'étiages marqués en particulier de juillet à septembre, et de fréquentes inondations l'hiver, de décembre à février.

La forte baisse des débits en été est une des principales caractéristiques de l'hydrologie des cours d'eau de la région Poitou-Charentes et les rivières du bassin de la Seugne ont toujours connu des étiages marqués dus à la nature du sous-sol (substrat karstique provoquant des pertes naturelles).

Ceux-ci sont néanmoins aggravés aujourd'hui par :

- les prélèvements agricoles et pour l'alimentation en eau potable,
- les conséquences des aménagements hydrauliques survenus dans les années 70 (curage et recalibrage du lit), à l'origine de l'évacuation plus rapide des eaux et de la disparition de nombreuses zones humides
- des « fuites d'eau » au niveau d'ouvrages de moulins.



*Assec sur la Seugne, source : Atelier BKM*

Du point de vue qualitatif, les suivis montrent une qualité altérée pour plusieurs paramètres : nitrates (qualité médiocre sur toutes les analyses), matières azotées, matières organiques et oxydables, matières phosphorées, particules en suspension, produits phytosanitaires.

Le manque d'eau et l'altération de sa qualité entraînent une dégradation de l'état de conservation des habitats naturels (herbiers aquatiques notamment) et une diminution de la capacité d'accueil des espèces exigeantes, telles que de nombreuses espèces d'intérêt communautaire aquatiques ou semi-aquatiques.

Cette situation tend aussi à compromettre l'accomplissement d'activités liées à l'eau : pêche, loisirs nautiques.

### III. LES ACTIVITES HUMAINES

**L'agriculture** est la principale activité économique du territoire. A l'intérieur du site Natura 2000, les cultures de céréales et l'élevage sont les deux activités agricoles dominantes.

L'élevage est en recul constant, les prairies diminuant depuis plusieurs dizaines d'années au profit des cultures annuelles. Sur le bassin de la Seugne, la superficie fourragère principale ne représente que 10% de la SAU en 2010 contre 20 % en 1979. Ce constat est à mettre en parallèle avec le recul de l'activité d'élevage qui reste avant tout la principale production susceptible de valoriser cette utilisation du sol. Sur le bassin de la Seugne, le cheptel bovin a diminué de 58 % entre 1979 et 2000. L'élevage est surtout présent en amont de la vallée dans les communes du canton de Montlieu-la-Garde.



*Elevage, source : CG 17*

Le développement des cultures céréalières et des oléo-protéagineux a débuté dans les années 1970. Les exploitations sont marquées par leur taille importante ; elles se sont agrandies au cours du temps grâce aux libérations des terres consécutives aux arrêts d'activité.

**La sylviculture** est une autre activité importante, les boisements occupant une bonne place dans l'occupation du sol de la vallée. Ils se répartissent essentiellement en plantations de peupliers et en boisements alluviaux spontanés de frênes, exploités en taillis.

Dans la vallée de la Seugne, le peuplier bénéficie de sols adaptés, riches en matières minérales, et suffisamment alimentés en eau. Ces conditions permettent le développement d'une culture relativement extensive, sans labour, avec peu ou pas d'amendements. A l'image des autres vallées productrices de peupliers de la région, cette activité est néanmoins contrainte par le fort morcellement du foncier.

Les taillis de frênes présentent une faible valeur marchande. A défaut de produire du bois d'œuvre, les taillis possèdent cependant plusieurs fonctions à préserver : le maintien des berges, le maintien de la diversité biologique et paysagère, et la production de bois de chauffage.

Des expérimentations de taillis à très courte rotation pour la fourniture de plaquettes utilisées par les chaudières au bois (filiale bois-énergie) ont été développées ces dernières années par la Communauté de Communes de Haute Saintonge sur différents sites en bordure de la Seugne, de la Maine et du Trèfle. Elles concernent de faibles surfaces (quelques ares) et n'ont pas donné lieu à des plantations sur des parcelles privées.

**Les activités commerciales, artisanales et industrielles** sont concentrées dans les principales agglomérations du site : Barbezieux Saint-Hilaire, Pons, Jonzac, Mirambeau... Les activités liées à l'agro-alimentaire y sont dominantes. La ville de Jonzac aussi développé une activité de thermalisme.

**Les activités de tourisme et loisirs** sont relativement diversifiées : pêche, chasse, randonnée, loisirs nautiques (canoë, barques, pédalos, baignade), bases de loisirs, centres équestres...

## IV- LES ENJEUX BIOLOGIQUES

Les observations de terrain ont permis de faire le point sur les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle des sites), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site.

### IV.1 LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS REPERTORIES SUR LE SITE

Le site Natura 2000 FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents », désigné au titre de la Directive Habitats, comprend 15 habitats d'intérêt communautaire :

- *Les gazons amphibies annuels septentrionaux (code Natura 2000 : 3130-5)*

Il s'agit d'un habitat aquatique qui se développe dans des secteurs de submersion par l'eau courte, essentiellement hivernale, formé d'un gazon d'herbes annuelles. Il a été rencontré au niveau des bassins de pisciculture de l'étang d'Allas Bocage.



- *Les tapis immergés de Characées (code Natura 2000 : 3140)*

Cet habitat caractérise les bordures des lacs, gravières, étangs, mares, dominées par des plantes aquatiques de la famille des Characées. Il a été rencontré au niveau des bassins de pisciculture de l'étang d'Allas Bocage.

- *La végétation enracinée immergée des plans d'eau eutrophes (code Natura 2000 : 3150-1)*

C'est un habitat qui se développe dans les plans d'eau riches en matières organiques et qui est constitué de végétaux enracinés d'eaux moyennement profondes, tels que les Myriophylles. Il a été rencontré dans plusieurs étangs du site (Saint-Maigrin, Allas-Bocage...)



- *La végétation flottante libre des plans d'eau eutrophes (code Natura 2000 : 3150-3)*

L'habitat se développe dans les mares et petits étangs, mais aussi les bras morts des rivières, canaux et fossés à courant faible. Il est composé de végétaux aquatiques libres flottants à la surface de l'eau. L'habitat a été rencontré dans des mares forestières couvertes de lentilles d'eau.

- *La végétation aquatique des rivières, canaux, et fossés eutrophes des marais naturels (codes Natura 2000 : 22.41 et 22.421)*

L'habitat se développe dans les milieux d'eau stagnante riches en matières organiques tels que canaux, rivières lentes, bras morts, fossés. Il est présent sur la Seugne en aval de Jonzac où la végétation aquatique présente un fort recouvrement, dominé par les Potamots, Myriophylles et végétaux aquatiques flottants.



- *Les végétations immergées des rivières (codes Natura 2000 :24.4, 24.43, 24.44)*

Cet habitat est présent dans la plupart des cours d'eau du site Natura 2000, les rivières principales comme leurs petits ruisseaux affluents. Il est habituellement dominé par des renoncules aquatiques, des potamots, des callitriches ainsi que des communautés de mousses aquatiques

- *Les landes atlantiques à Bruyères et Ajoncs (code Natura 2000 : 4030)*

Les landes sont caractérisées par une formation végétale basse dominée par la Bruyère arborescente, la Fougère aigle, et la Moline bleue. Elles colonisent des surfaces restreintes en marge du site Natura 2000, en tête de bassin versant où elles sont souvent imbriquées dans des forêts de résineux.



- *Les prairies à Molinie et communautés associées (code Natura 2000 : 6410)*

Ces prairies se développent sur des sols à humidité variable, pauvres en azote et phosphore, où la Molinie bleue occupe une position très dominante. Ces prairies colonisent une surface restreinte au sein d'un vallon d'un affluent de la Seugne, sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde.

- *Les communautés à Reine de prés et communautés associées (code Natura 2000 : 6430-1)*

Il s'agit d'un habitat naturel à hautes herbes sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote, dans des zones soumises à des crues périodiques de la rivière. Les espèces dominantes sont la Reine des prés, l'Eupatoire chanvrine, et l'Angélique sylvestre.



- *Les mégaphorbiaies eutrophes (code Natura 2000 : 6430-4)*

Ces mégaphorbiaies occupent des espaces d'anciennes forêts alluviales détruites, sur des sols enrichis en azote et matières organiques. La végétation est dominée par le Liseron des haies, l'Ortie dioïque, l'Epilobe hérissée. Elles occupent des étendues plus importantes que le type précédent de mégaphorbiaies.

- *Les aulnaies-frênaies alluviales (code Natura 2000 : 91E0)*

Cet habitat occupe le lit majeur des cours d'eau sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne et de ses affluents, sous forme étroite et linéaire le long des berges, ou plus étendues dans les parcelles. L'espèce dominante est le Frêne commun.



- *La forêt mixte de chênes, ormes et frênes des grands fleuves (code Natura 2000 : 91F0)*

La frênaie-ormiaie est présente dans certaines zones basses soumises à des crues dues à la remontée de la nappe. On ne la rencontre que ponctuellement le long de la Seugne amont et de certains petits affluents. La végétation est dominée par le Frêne commun, l'Orme champêtre, et le Chêne pédonculé.

- *Les rigoles à Myrte des marais (code Natura 2000 : 7110)*

Il s'agit d'un habitat tourbeux, caractérisé ici par la forte présence du Myrte des marais, arbuste odorant, protégé en région Poitou-Charentes. Il n'est présent que de manière très ponctuelle en tête du bassin du Tâtre (commune de Touvérac), et du Tarnac (commune de Soubran).



## IV.2 LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS REPERTORIEES SUR LE SITE

Le site FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » n'abrite aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, mais 41 espèces végétales présentant un intérêt patrimonial, de niveau national ou régional, ont été recensées.

L'intérêt faunistique repose sur la présence de 20 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive «Habitats» :

### Mammifères :

- **Le Vison d'Europe** (espèce prioritaire) a été observé à plusieurs reprises dans la vallée de la Seugne. La présence de ce petit carnivore ne peut être confirmée que par capture ou découverte de cadavres, les indices de présence ne pouvant pas être différenciés de façon certaine de ceux du Putois.



- **La Loutre d'Europe** est présente sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne ; cependant, les effectifs ne sont sans doute pas abondants et l'espèce reste relativement fragile.
- Le site accueille **9 espèces de chiroptères** (chauves-souris) de l'annexe II de la Directive Habitats : elles utilisent la totalité des habitats naturels du lit majeur de la Seugne comme zone de chasse, des sites de d'hivernage et de mise bas ayant été identifiés à proximité de la vallée.

*Loutre d'Europe*

### Reptiles et amphibiens :

- **La Cistude d'Europe**, petite tortue d'eau douce, a été observée dans plusieurs plans d'eau du site Natura 2000, et secteurs de la rivière à courant lent, possédant des zones de sol meuble à proximité utilisés pour la ponte.
- **Le Sonneur à ventre jaune** est un petit crapaud qui se reproduit dans des mares forestières peu profondes. Il a été observé dans le secteur de Saint-Maigrin, en dehors du site Natura 2000.

### Poissons :

- **Le Chabot**, espèce sédentaire, est observé sur la Seugne entre Jonzac et Pons et à la confluence Maine-Seugne. En amont de Jonzac, il est probable qu'elle ait du mal à résister aux fréquents assècs.
- **La Lamproie de Planer** est présente sur la totalité du bassin de la Seugne, en densité moyenne.



## Insectes



*Agrion de Mercure*

- **L'Agrion de Mercure** est un odonate inféodé aux ruisseaux de faible importance, ensoleillés, avec des rives bien pourvues en végétation. Il a été observé en plusieurs sites de la vallée, en densité toujours faible.
- **Le Cuivré des marais** est un papillon qui a été contacté dans des parcelles de prairies humides le long du Trèfle.
- **Le Fadet des laïches** est un papillon très rare en Europe mais encore bien représenté dans le Sud-Ouest de la France. Il semble bien présent dans le secteur de Touvérac où abondent landes humides à molinie, son habitat de prédilection.

- Le **Lucane cerf-volant** est un coléoptère présent au-delà des abords directs des cours d'eau, notamment dans des haies de vieux chênes.
- La **Rosalie alpine**, autre coléoptère lié aux vieux arbres, a été observée à une seule reprise, le long du Trèfle, mais d'autres sites semblent favorables, notamment dans les boisements alluviaux étendus en aval de Jonzac.

## IV.4. LE DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » fait partie des principaux sites français abritant le Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire. Une approche spécifique sur ce petit mammifère aquatique a été menée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Les données issues du premier plan de restauration (2003), complétées par des observations ponctuelles font état de nombreuses observations, notamment ces trois dernières années, en nord Gironde, Charente-Maritime et Charente. Plusieurs captures ont d'ailleurs été réalisées dans les environs de Pons. L'espèce est donc bien présente au sein de la vallée de la Seugne.

Néanmoins, la comparaison des données recueillies au cours des différentes années sur le territoire national, fait apparaître une évolution plutôt critique de l'aire de présence de l'espèce.

En ce qui concerne le territoire du Vison d'Europe sein de la vallée de la Seugne, on distingue :

- **La zone potentielle d'activité** : il s'agit de l'ensemble de la zone susceptible d'être fréquentée par l'animal ; elle comprend la totalité des marais et des lits majeurs des cours d'eau du bassin de la Seugne, quelques soit leur importance et l'occupation du sol. En effet, même un petit fossé au milieu de cultures peut constituer le seul habitat favorable à l'espèce au cours de ses déplacements.
- **Les habitats préférentiels** : il s'agit des espaces présentant des potentialités particulièrement fortes pour le Vison au cours des différentes étapes de son cycle biologique (repos, mise bas, chasse,...). Au sein du site Natura 2000, il s'agit de l'ensemble des milieux humides répartis en mosaïque : cours d'eau et plans d'eau, formations herbacées denses (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies), prairies humides, boisements humides, ...

Par ailleurs, l'analyse montre plusieurs facteurs défavorables à l'espèce, les principales étant la dégradation de la qualité de l'eau et la mortalité par collision avec les véhicules, notamment au droit des ouvrages hydrauliques.

## V- LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation sont déclinés ainsi dans le DOCOB :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>O1 : Maintenir les habitats et les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation</b>	Encourager les actions d'économie de la ressource en eau et de réduction des pollutions du bassin versant
	Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs annexes
	Prendre en compte les facteurs de mortalité de la Loutre et du Vison d'Europe
	Préserver les habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire liés à l'eau
<b>O2 : Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité</b>	Maintenir les surfaces en herbe et encourager les pratiques favorables à la biodiversité
	Encourager la conversion de parcelles cultivées en surface en herbe
	Développer le réseau de haies existant, maintenir et restaurer les arbres têtards
<b>O3 : Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité</b>	Maintenir les surfaces existantes de boisements alluviaux et encourager une gestion favorable à la biodiversité
	Maintenir les habitats associés (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières) dans un bon état de conservation
	Encourager une gestion environnementale des peupleraies
	Encourager une gestion environnementale des boisements et landes acidiphiles en tête de bassin versant
<b>O4 : Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site</b>	Informers les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement
	Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
<b>O5 : Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DOCOB</b>	Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces, suivre leurs évolutions
	Suivre les effets des actions du DOCOB

## VI- LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du DOCOB comporte **41 actions** dont

- 3 portent l'animation du DOCOB
- 13 portent sur la gestion des milieux aquatiques et du réseau hydrographique
- 4 sur la gestion des espaces agricoles
- 9 sur la gestion des habitats forestiers
- 6 sur l'information et la communication
- 6 sur le suivi scientifique et l'évaluation des effets du DOCOB

Parmi ces actions, 23 participent à la conservation des habitats et des populations du **Vison d'Europe**, espèce en voie de disparition, et dont les départements du Sud-Ouest sont le dernier foyer de population dans le pays.

Leur principe commun des actions est de privilégier **les démarches volontaires et la contractualisation**.

Ainsi ces actions peuvent se décliner sous forme de :

- Contrats Natura 2000 (14)
- Mesures Agro-Environnementales (4)
- Chartes Natura 2000 (11)

Les autres actions rentrent dans le cadre de subventions (1) ou constituent des prestations à réaliser lors de la mission d'animation (27).

Le programme d'actions du DOCOB se décline en 6 thématiques :

### **Animation :**

- Mise en œuvre du DOCOB
- Mise en cohérence du périmètre du site Natura 2000
- Appui aux collectivités locales

### **Gestion de milieux aquatiques et du réseau hydrographique :**

- Prise en compte de Natura 2000 dans la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

- Appui technique pour la restauration fonctionnelle des cours d'eau
- Favoriser le regroupement des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique
- Gestion environnementale des cours d'eau et de la végétation des berges
- Restauration et entretien des annexes hydrauliques
- Restauration de la continuité écologique
- Amélioration de la gestion des ouvrages de moulins
- Adaptation des ouvrages d'art pour réduire la mortalité du Vison d'Europe par collision routière

- Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin
- Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Gestion des mégaphorbiaies, cariçaies et phragmitaies
- Maintien des habitats et de la qualité des plans d'eau favorables à la Cistude d'Europe,
- Gestion des plans d'eau

### **Gestion des milieux agricoles :**

- Maintien et gestion par la fauche et le pâturage des prairies alluviales
- Développement des dispositifs enherbés
- Plantation et entretien des haies en milieu agricole
- Conservation, entretien et création d'arbres têtards

#### **Gestion des habitats forestiers**

- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma concerté des boisements de production
- Prise en compte de Natura 2000 dans les documents forestiers et projets de « bois-énergie »
- Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés
- Régénération, enrichissement et création de boisements alluviaux (sans enjeu de production)
- Développement de bois sénescents au sein des boisements alluviaux
- Entretien, création, et restauration de mares forestières
- Gestion environnementale des peupleraies
- Gestion environnementale des boisements de feuillus mésophiles
- Gestion environnementale des landes atlantiques

#### **Information et communication**

- Elaboration d'un plan de communication
- Sensibilisation des propriétaires riverains de la Seugne et des agents d'entretien sur la gestion des berges et de la végétation rivulaire
- Information de la population sur les enjeux biologiques du site Natura 2000
- Information du public sur la mise en œuvre du DOCOB
- Sensibilisation des acteurs non agricoles à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
- Aide à la valorisation du patrimoine naturel de la Seugne

#### **Suivi scientifique et évaluation des effets du DOCOB**

- Suivi cartographique des habitats et de l'occupation du sol du site Natura 2000
- Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels
- Suivi de l'état de conservation des forêts alluviales
- Suivi périodique des espèces animales terrestres et semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Caractérisation de l'aire de répartition et de l'état de conservation du Chabot et de la Lamproie de Planer
- Recherche d'espèces d'intérêt communautaire méconnues ou non inventoriées dans le DOCOB mais dont la présence est probable.